

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotationProvince de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 8 mars 2017 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : madame Hélène Tremblay ainsi que messieurs Roberto Emond, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absents : Nady Sirois et Michel Chamberland

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h03.

17-03-6874**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
 - 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017/ Suivi. (Rés.)
 - 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 28 février 2017. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 28 février 2017 et des comptes à payer au 8 mars 2017. (Rés.)
 - 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
 - 5.0 Gestion :
 - 5.1 Règlement portant sur la diminution ou l'abolition du fonds de roulement. (Avis de motion)
 - 5.2 Taxes municipales/ Dépôt et acceptation de l'état des taxes municipales en date du 28 février 2017. (Rés.)
 - 5.3 Taxes municipales/ Propriétés destinées à la vente par la MRC de La Haute-Côte-Nord pour défaut de paiement. (Rés.)
 - 5.4 Service de graphisme/ Choix de l'entreprise retenue. (Rés.)
 - 5.5 Règlement no. 17-281 décrétant l'emprunt et la dépense de 120 000\$ pour la réfection du système électrique du camping municipal. (Rés.)
 - 5.6 Réfection du local de la FADOQ/ Confirmation de la subvention du programme Nouveaux Horizons. (Info)
 - 5.7 Règlement établissant les rémunérations et les tarifs payables lors d'élections et de référendums municipaux abrogeant et remplaçant le règlement no. 17-280. (Avis de motion)
 - 6.0 Hygiène du milieu :
 - 6.1 Mise aux normes de l'eau potable/ Construction du nouveau puits no. 5/ Soumissions reçues de puisatiers et octroi du contrat. (Rés.)
 - 6.2 Gestion des matières résiduelles/ Achat de conteneurs avec chargement avant. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 6.3 Eaux usées/ Travaux de remplacement des pompes du poste principal/ Mandat de vérification des correctifs apportés. (Rés.)
- 7.0 Transport :
 - 7.1 Demande de subvention à l'emploi auprès du CLE. (Rés.)
 - 7.2 Rétrocession de la rue Principale. (Info)
 - 7.3 Amélioration de la portion routière dangereuse sur la route 138 à l'entrée est de la municipalité/ Demande au MTQ. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017/ Signataire à la convention d'aide financière. (Rés.)
 - 8.2 Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte/ Demande de subvention/ Signataire. (Rés.)
 - 8.3 Gestion du restaurant et du bar de la Marina en 2017/ Identification de l'entreprise retenue. (Rés.)
 - 8.4 Marina/ Lègue des équipements de la Société de développement de Portneuf-sur-Mer à la Municipalité. (Rés.)
- 9.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 9.1 Demande d'aide financière/ Odyssée artistique 2017. (Rés.)
 - 9.2 Demande d'aide financière/ Association Épilepsie Côte-Nord Inc. (Rés.)
 - 9.3 Demande d'autorisation de passage/ Randonnée Vélo Vallée. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6875

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FEVRIER 2017

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2017.

17-03-6876

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 28 FEVRIER 2017 ET DES COMPTES À PAYER AU 8 MARS 2017/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 8 mars 2017 et qui totalise un montant de 13 320.11\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 28 février 2017 qui totalise un montant de 67 596.63\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure.

Avis de motion

GESTION/ REGLEMENT PORTANT SUR LA DIMINUTION OU L'ABOLITION DU FONDS DE ROULEMENT

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement portant sur la diminution ou l'abolition du fonds de roulement.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, 8 MARS 2017.

Roberto Émond, conseiller no. 3

17-03-6877

GESTION/ TAXES MUNICIPALES/ DEPOT ET ACCEPTATION DE L'ETAT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 28 FEVRIER 2017

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes à recevoir en date du 28 février 2017 comportant des soldes de 854 063.74\$ (taxes) et 322.90\$ (divers) soit acceptée telle que transmise.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-03-6878

GESTION/ TAXES MUNICIPALES/ PROPRIETES DESTINEES A LA VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-COTE-NORD POUR DEFAUT DE PAIEMENT

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin à transmettre les dossiers suivants à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour défaut de non-paiement de taxes à moins que les sommes dues ne soient reçues à la Municipalité et ce, au plus tard le 17 mars 2017 :

- Matricules : 0786.35.3734 pour une somme due de 5 648.46\$
0889.35.3788 pour une somme due de 2 571.08\$
0889.09.7438 pour une somme due de 3 879.58\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6879

GESTION/ SERVICE DE GRAPHISME/ CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut requérir à l'utilisation de service de graphisme à l'occasion pour ses activités ou événements ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) offres de service pour son budget établi à 2 000\$;

CONSIDÉRANT QUE «Marie-Claude Martel graphiste» a déposé une offre de service datée du 30 novembre 2016 au tarif horaire de 45\$/h et qu'il s'avère le plus bas parmi les offres de services reçues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se doter d'une entente avec un graphiste afin d'améliorer la mise en valeur de l'image de la Municipalité dans ses différentes activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service de «Marie-Claude Martel graphiste» datée du 30 novembre 2016 soit retenue.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6880

GESTION/ RÈGLEMENT NO. 17-281 DÉCRÉTANT L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE DE 120 000\$ POUR LA RÉFECTION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a repris la gestion du camping en juin 2016 par l'adoption de la résolution no. 16-06-6701;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping a fait parvenir une recommandation au conseil municipal afin de procéder à la réfection par la même occasion du système électrique du camping;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la réfection du système électrique en simultané des travaux de mise aux normes du système de traitement des eaux usées afin d'économiser des coûts et de minimiser son impact sur le site;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Règlement numéro 17-281

RÈGLEMENT NO. 17-281 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 120 000\$ ET UN EMPRUNT DE 120 000\$ AFIN DE PROCÉDER À LA RÉFECTION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU CAMPING MUNICIPAL

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à procéder à la réfection du système électrique du camping municipal selon le devis préparé par la Municipalité, daté du 6 mars 2017, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la Municipalité, en date du 6 mars 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «A» et «B».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 120 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 120 000\$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 8^E JOUR DU MOIS DE MARS 2017.

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur gén. et sec.-trésorier

Info

GESTION/ RÉFECTION DU LOCAL DE LA FADOQ/ CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Le maire informe les contribuables que le club de la FADOQ de Portneuf-sur-Mer s'est vu attribué une subvention de 24 693\$ en provenance du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de procéder à la phase 1 de la réfection du local loué à l'organisme à même l'édifice municipal. Il rappelle également que la Municipalité contribuera à hauteur de 500\$ à cette phase.

Avis de motion

GESTION/ RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÉMUNÉRATIONS ET LES TARIFS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO. 17-280

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement ayant comme objet d'abroger et remplacer le règlement no. 17-280 visant à établir les rémunérations et les tarifs payables lors d'élections et de référendums municipaux.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, 8 MARS 2017.

Roberto Emond, conseiller no. 3

17-03-6881

HYGIÈNE DU MILIEU/ MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ CONSTRUCTION DU NOUVEAU PUIS NO. 5/ SOUMISSIONS REÇUES DE PUISATIERS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé par lettre datée du 25 août 2014 que la Municipalité recevra



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

un montant de 596 871\$ réparti sur cinq ans dans le cadre du programme sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 17-02-6860 et 17-02-6861 autorisant les procédures de construction du nouveau puits no. 5 et accordant un mandat à AquaTer-Eau inc. pour divers services professionnels en hydrogéologie;

CONSIDÉRANT QU'AquaTer-Eau inc. a transmis une invitation à trois puisatiers afin de soumissionner sur les travaux de forage et de construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine PP5;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 20 février 2017 à 10h les soumissions suivantes ont été reçues et ouvertes par le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe :

Soumissionnaires	Montant total de la soumission
Samson et frères	88 678.15\$ taxes incluses
Groupe Puitbec	98 065.62\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'AquaTer-Eau inc. a transmis ses recommandations au conseil municipal le 20 février 2017 et qu'il recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Samson et Frères inc. qui présente une soumission conforme au montant de 77 128.20 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de suivre cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le contrat pour le forage et la construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine PP5 soit octroyé à Samson et Frères inc. selon les modalités de leur soumission et pour un montant de 77 128.20 \$ taxes en sus;

QUE le coût pour l'exécution des travaux décrétés par cette résolution soit assumé à même la taxe sur l'essence à recevoir du montant total de 596 871\$ répartis sur cinq ans et dont une partie a déjà été utilisée pour la réfection des puits nos. 2 et 4.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6882

HYGIÈNE DU MILIEU/ GESTION DES MATIÈRES RESIDUELLES/ ACHAT DE CONTENEURS AVEC CHARGEMENT AVANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire et opère le camping et la marina;

CONSIDÉRANT QUE les actuels conteneurs d'ordures du camping ont des capacités insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur d'ordures de la marina n'est plus réglementaire;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le service de gestion des matières résiduelles de la MRC Haute-Côte-Nord a identifié les besoins de la Municipalité pour ces deux (2) lieux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire l'acquisition de deux (2) conteneurs au total pour les deux lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 546\$ (taxes et transport inclus) pour un conteneur à ordures neuf de 1 100 litres qui sera disposé à la marina;

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 2 000\$ (taxes et transport inclus) pour un conteneur à chargement avant de 6 verges cubes pour les ordures et qu'elle garde ses trois conteneurs de 1 100 litres pour le recyclage du côté du camping.

ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6883

HYGIÈNE DU MILIEU/ EAUX USÉES/ TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES POMPES DU POSTE PRINCIPAL/ MANDAT DE VÉRIFICATION DES CORRECTIFS APPORTÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accordé différents mandats de vérification des défauts sur les installations de traitement des eaux usées à Tetra Tech QI Inc. en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par le biais de la résolution no. 16-12-6825 a conclu une entente hors-cour avec Groupe-conseil TDA dans le dossier des pompes du poste principal des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement des pompes du poste principal vont se réaliser dans la semaine du 13 mars 2017 et que le conseil municipal juge opportun de s'assurer que ceux-ci seront réalisés conformément à l'entente intervenue et selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI inc. a fait parvenir une offre de service datée du 21 février 2017 (réf : 34312TT) au montant total de 4 750\$ selon un mode de facturation sur une base horaire et des dépenses aux coûts réels majorés de 5%;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mandater une firme neutre pour vérifier les correctifs apportés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal mandate la firme Tetra Tech QI Inc. afin de vérifier les correctifs apportés au poste de pompage principal des eaux usées.

QUE l'offre de service de Tetra Tech QI Inc. datée du 21 février 2017 (réf : 34312TT) au montant total de 4 750\$ selon un mode de facturation sur une base horaire et des dépenses aux coûts réels majorés de 5% soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-03-6884

TRANSPORT/ DEMANDE DE SUBVENTION À L'EMPLOI AUPRÈS DU CLE

CONSIDÉRANT QUE durant la saison estivale et automnale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Centre local d'emploi;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics (entretien des parcs, embellissement, aide aux différents comités, bornes fontaines, etc.);

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixé à 12.25\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 1\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

TRANSPORT/ RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE

Le maire informe les contribuables de sa dernière rencontre tenue le lundi 27 février 2017 avec messieurs les ministres Laurent Lessard (MTQ) et Pierre Arcand (responsable de la région de la Côte-Nord) à propos du dossier de rétrocession de la rue Principale. Sans qu'aucune promesse ne soit formulée, les trois maires rencontrés (Les Bergeronnes, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer) ont pu valider avec les ministres leur appréhension face à une éventuelle rétrocession de leur rue Principale.

17-03-6885

TRANSPORT/ AMÉLIORATION DE LA PORTION ROUTIÈRE DANGEREUSE SUR LA ROUTE 138 A L'ENTRÉE EST DE LA MUNICIPALITÉ/ DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 14-09-6168 demandant un soutien aux municipalités de la Haute-Côte-Nord dans sa mission de sensibiliser le ministère des Transport à améliorer la portion dangereuse sur la route 138 à l'entrée est de la Municipalité suite à différents accidents graves voir même mortels;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mars 2017, sous des conditions météorologiques difficiles, un nouvel accident grave est survenu au même endroit que par le passé;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE des statistiques du ministère des Transports, concernant les accidents qui sont survenus à cet endroit par le passé, démontrent qu'entre 2004 et 2014, douze (12) accidents de la route sont survenus dont deux (2) accidents avec décès;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est important d'agir rapidement afin d'éviter que d'autres usagers soient blessés ou décèdent dans un autre accident semblable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer demande au MTQ de revoir la portion de route dangereuse à l'entrée Est de la Municipalité (km 660) afin d'y apporter, dans les meilleurs délais, les améliorations nécessaires afin de la rendre sécuritaire pour tous les usagers;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au coroner à temps partiel pour la région de la Côte-Nord, le Dr Arnaud Samson.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6886

LOISIRS ET CULTURE/ PROGRAMME DE SOUTIEN A DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017/ SIGNATAIRE A LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté en 2016 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire toujours participer au programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Cathy Thibeault, agente de développement à la Municipalité, soit autorisée à signer au nom de la Municipalité la convention d'aide financière 2016-2017 dans le cadre du Programme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6887

LOISIRS ET CULTURE/ PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE/ DEMANDE DE SUBVENTION/ SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sur son territoire deux (2) sections de la route verte dont elle a l'obligation de procéder à l'entretien et à leur maintien;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le MTQ via le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte permet le dépôt d'une demande de subvention pour ces sections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Cathy Thibeault, agente de développement à la Municipalité, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents rattachés au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6888

LOISIRS ET CULTURE/ GESTION DU RESTAURANT ET DU BAR DE LA MARINA EN 2017/ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE RETENUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-01-6840 établissant les attentes et les échéanciers de la Municipalité à l'égard de l'identification des nouveaux gestionnaires du restaurant et du bar de la Marina;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) candidatures ont été déposées selon les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents d'analyse des deux (2) candidatures produits par le service économique de la MRC Haute-Côte-Nord et la direction général de la Municipalité et qu'il accepte les recommandations qui y sont présentées;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de mesdames Anna Dionne et Anne-Marie Imbeault et de monsieur André Imbeault répond aux attentes de la Municipalité sur les différents plans analysés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la candidature de mesdames Anna Dionne et Anne-Marie Imbeault et de monsieur André Imbeault soit retenue pour la gestion du restaurant et du bar de la Marina pour 2017;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à négocier avec les candidats retenus les différents points présents dans leur document en fonction du budget 2017 dédié au fonctionnement de la marina.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à rédiger un projet de bail à intervenir entre les candidats et la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6889

LOISIRS ET CULTURE/ MARINA/ LÈGUE DES ÉQUIPEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-01-6840 indiquant entre autres que la Société de développement de Portneuf-sur-Mer



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

avait informé la Municipalité qu'elle ne gèrerait plus le restaurant et le bar de la marina en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement a fait parvenir une liste d'équipement à la Municipalité le 9 janvier 2017 et que la Municipalité s'est rendue sur place le 1^{er} mars 2017 afin de compléter l'inventaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire une demande de cession des équipements établit sur la dernière liste à jour, équipements appartenant à la Société de développement de Portneuf-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal procède à une demande de cession gratuite des équipements permettant l'opération du restaurant et du bar de la marina, équipements appartenant à la Société de développement de Portneuf-sur-Mer;

QU'une fois la demande de cession acceptée par la Société de développement de Portneuf-sur-Mer, les équipements présentement à l'intérieur du bâtiment servent aux futurs gestionnaires du restaurant et du bar de la marina.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6890

DEMANDES D'APPUIS, FINANCIÈRES ET/OU DE PARTENARIAT/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ ODYSÉE ARTISTIQUE 2017

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande d'aide financière de l'Odyssée artistique 2017 soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-03-6891

DEMANDES D'APPUIS, FINANCIÈRES ET/OU DE PARTENARIAT/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ ASSOCIATION ÉPILEPSIE COTE-NORD INC.

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le mois de mars 2017 soit proclamé «Mois national de sensibilisation à l'épilepsie».

QUE la demande d'aide financière soit déclinée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



INITIALES
MAIRE

INITIALES
SEC. TRÈS.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-03-6892

DEMANDES D'APPUIS, FINANCIÈRES ET/OU DE PARTENARIAT/ DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE/ RANDONNÉE VÉLO VALLÉE

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise le passage des cyclistes lors de la Randonnée Vélo Vallée le 16 juillet 2017;

QUE la Municipalité permette l'accès aux installations du Bureau d'accueil touristique afin d'accueillir le départ d'un groupe de cyclistes;

QUE l'événement soit annoncé dans les médias municipaux (site web, bulletin municipal, page Facebook).

Correspondance



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

17-03-6893

A : CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALE

A.1 Gouvernement du Québec, cabinet du premier ministre Monsieur Yann Nachabé, conseiller politique 21-02-2017

Accusé de réception concernant la demande d'appui au Regroupement pour un Québec en santé.

A.2 Gouvernement du Québec, cabinet du ministre des affaires municipales Madame Joannie Lafontaine, responsable de la correspondance 16-02-2017

Accusé de réception de la résolution no. 17-02-6857 concernant la demande d'injonction de fonds dans le programme PIQM volet 5.1.

A.3 Gouvernement du Québec, le ministre de l'éducation, du loisir et du sport Monsieur Sébastien Proulx 30-01-2017

Confirmation d'une aide financière au montant de 7 620 \$ dans le cadre du Programme de soutien des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale.

A.4 Société historique de la Côte-Nord Monsieur Raphaël Hovington, président 10-02-2017

Demande d'aide afin d'identifier et recruter des personnes passionnées par l'histoire de leur coin de pays afin de suggérer des sujets originaux ou devenir auteurs.

B. REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

B.1 Fondation Défi Baie-Comeau Madame Nathalie Fournier 31-01-2017

Remerciements pour le don à la Fondation Défi au cours de l'année 2016.

C. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DE DIVERS COMITÉS

C.1 Entente intermunicipale incendie

Procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2017.

C.2 Comité de gestion provisoire du camping

Comptes rendus des rencontres du comité gestion provisoire du camping tenues les 13 juin 2016, 4 juillet 2016, 22 août 2016, 17 octobre 2016 ainsi que le 13 février 2017.

D. BULLETINS D'INFORMATION, COMMUNIQUÉS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

**D.1 Gaudreault Saucier Simard, bulletin d'information municipale
Février 2017, numéro 303**

Nouveautés en matière d'allocations de transition

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h40 pour se terminer à 19h47.

Sujets :

- Un contribuable se questionne sur le lieu où se déroule les tests d'eau potable sur le territoire de la Municipalité. Le directeur général s'enquerra de l'information et lui fera parvenir.
- Un contribuable demande à ce que le nombre de chaises soit suffisant pour la tenue de la réunion hebdomadaire de son organisme.
- Un autre contribuable indique au conseil qu'un tuyau d'eau potable est à découvert dans un secteur de la Municipalité.

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h49, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur gén. et sec.-trésorier



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation